

cence dans la propagation des doctrines antisociales que la réforme portait dans son sein, n'est-il pas hors de doute que ces doctrines avaient été répandues longtemps auparavant? Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur l'*Histoire des variations*. Si Bossuet n'en eût pas d'abord compris la dangereuse portée, on s'expliquerait difficilement qu'il eût pris tant de peine à les combattre. Depuis longues années, la Hollande et les autres Etats protestants inondaient l'Europe d'ouvrages et de pamphlets où les principes fondamentaux de la société étaient incessamment battus en brèche. Depuis la tentative des Anabaptistes pour réformer, dans sa base, la société civile, jusqu'aux frénétiques prédications de Jurieu, tout ce qu'il y a de plus saint et de plus inviolable parmi les hommes n'avait-il pas été mis en question? Le droit d'insurrection contre les princes n'avait-il pas été solennellement proclamé dans les écrits des protestants, dans leurs synodes, et par la voix même de leurs ministres? (1) L'indissoluble union du mariage, l'autorité paternelle elle-même n'avaient-elles pas été mises en question avec une effrayante audace de langage? (2) N'avait-on pas entendu prêcher le dogme de la souveraineté du peuple et le poignard des régicides n'avait-il pas trouvé des apologistes? « A cette con-

(1) Voir l'*Hist. des Variations*, 2^e édition, t. III, p. 49 et suiv. p. 61 et sui.

Bossuet a cité les preuves authentiques de cette grave accusation. Il avait découvert ces doctrines dans les synodes nationaux et provinciaux des protestants, dans les registres publics de leurs assemblées, dans leurs historiens, tels que Th. de Bèze, d'Aubigné et autres. Aucun protestant, si l'on en excepte Jurieu, n'osa démentir Bossuet. *Bossuet. Hist. des variat.* t. III, 2^e éd., p. 283.

(2) « Envisageant à la fois la question sous le point de vue religieux, politique et civil, Bossuet démontrait que la Réforme attaquait dans leurs fondements établis par J. C. même, l'union des familles, en détruisant la sainteté et la concorde du mariage, et le repos des empires, en autorisant la révolte contre les rois. A ce sujet, il comparait la fidélité inviolable des premiers chrétiens sous la persécution des Empereurs, avec les terribles révoltes de la Réforme. » (Duc de Noailles. *Hist. de madame de Maintenon*, t. II, p. 506).